

## **Assemblée générale du samedi 16 juin 2012**

**Adresse : Centre ADEPS à Jambes, allée du Stade communal, 3**

L'assemblée générale débute à **09h30**

### **1. Composition de l'Assemblée Générale**

#### **Sont présents pour le Conseil d'Administration :**

Mesdames Isabelle **DEL RUE**, Dominique **SONVEAUX**, ainsi que Messieurs Jean-Pierre **DEL CHEF** (Président), Jacques **RINGLET** (Vice-président), Michel **COLLARD** (Trésorier général), Patrick **FLAMENT**, Alain **GEURTEN**, Alain **KAISON**, José **NIVARLET**, Bernard **SCHERPEREEL**, Lucien **LOPEZ** (Secrétaire général).

Excusée : Dominique **DOYEN** (raisons familiales)

#### **Pour les délégations provinciales des parlementaires :**

##### **Bruxelles-Brabant wallon (6 représentants/6)**

Messieurs Olivier **De Roy** (procuration de Yves Lamy), Claude **Dujardin**, Michel **Loozen**, Pierre **Vancabeke**, Jean-Marie **Vanopphem** et Yves **Van Wallendael** (procuration de Robert Culot).

##### **Hainaut (6 représentants/8)**

Messieurs Fabrice **Appels** (+ procuration de Jean-René Moyart), Michel **Fohal** (procuration de Robert Appels), Daniel **Hanotiaux**, Jacques **Lécrivain**, Guy **Lorent**, et Jean-Marc **Tagliafero** (+ procuration de Jean-Marie Raquez).

##### **Liège (8 représentants/9)**

Messieurs Jean-Marie **Bellefroid** (+ procuration de Michel Krawenkel), Jacques **Brand**, Richard **Brouckmans**, Jean-Claude **Croissant**, André **Debatty**, Willy **Deward**, Jean-Pierre **Vanhaelen** (procuration de Paul Bayard), Alain **Vincent** (procuration de Christian Grandry).

##### **Luxembourg (3 représentants/3)**

Messieurs Paul **Groos**, André **Samu** (+ procuration partielle de Michel Thiry) et Michel **Thiry** (à partir de 11h15)

##### **Namur (4 représentants/4)**

Messieurs Philippe **Aigret**, Michel **Regnier**, Christian **Servais** (procuration de Claire Porphyre) et Gérard **Trausch**.

#### **Membre du personnel :**

Madame Véronique **Laurent**.

Le Président ouvre l'assemblée générale de l'AWBB à 09h30.

Il remercie les membres de l'AWBB qui lui font l'honneur d'assister à l'assemblée générale :

- Jean-Claude **VANDEPUT** Procureur régional
- Alain **BUCHET** Président-Secrétaire CJR

- Guy **HENQUET** Président CP Namur
- Christophe **NOTELAERS** Président CP Hainaut
- Olivier **MONSIEUR** Président CP Bruxelles-Brabant wallon
- Emile **LOZE** Président CJ BBW
- Thierry **LEPAIN** Secrétaire CJ BBW
- Claire **PORPHYRE** Secrétaire Parlementaires Namur
- Carine **DUPUIS** Secrétaire CP Namur
- José **LAUWERYS** Membre CP Namur
- Joseph **TURRISI** Membre CP Hainaut

### **Hommage aux défunts**

Avant d'entamer les travaux de l'assemblée générale, celle-ci se recueille à la mémoire des personnes disparues depuis l'assemblée du 26 mars 2012 :

- Madame Margriet REYNDERS, belle-mère de Mr Cyriel Coomans, président FRBB
- Monsieur Claudy BASTIN, ancien arbitre provincial du Hainaut et coach
- Monsieur Claude VAEREMANS, ancien arbitre provincial du Hainaut et ancien président du club BC Houdeng

### **Préambule**

Le mot du président :

C'est la troisième assemblée générale de la saison, et avec elle, nous assistons à la clôture d'événements importants. Lors de cette saison, outre le fait que nous avons pu fêter les 10 ans d'existence de l'AWBB, il y a eu un certain nombre d'événements majeurs, dans le désordre, je vous cite le plan basket, qui a convaincu le ministre des sports de soutenir la formation des jeunes dans les clubs.

C'est la première initiative de cet ordre dans le pays.

Autre élément important, la refonte des statuts des entraîneurs, votée au mois de mars, qui va nous permettre d'entamer une nouvelle décennie et parfaire la pratique du basket-ball.

Les coupes AWBB, organisation en collaboration avec les clubs, qui attire beaucoup de public. Une compétition régionale extraordinairement disputée.

Lors de l'assemblée générale de novembre, nous avons abordé le volet budgétaire, qui nous permet de mettre des moyens nécessaires au service des différents départements de la fédération.

Tout cela fera partie des rapports du conseil d'administration et je voudrais à cette occasion remercier les membres du conseil d'administration.

Il nous appartient de prendre nos responsabilités, il nous faut agir rapidement sous peine de laisser passer des occasions.

Je voudrais conclure, en vous demandant de prendre un moment de réflexion avant les votes et vous demander ce que vous auriez fait à la place des administrateurs dans les circonstances que nous avons connues.

### **Contrôle des pouvoirs des parlementaires :**

29 voix sur 30, Mr Hanotiaux est en retard. Mr Thiry avait prévenu de son arrivée tardive et Jean-Pierre Delchef demande à l'assemblée d'accepter que M. Thiry siège valablement à son arrivée. L'assemblée se déclare d'accord à l'unanimité.

## 2. Rapport annuel du Conseil d'administration et approbation

Pas d'intervention.

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Absten
Pour	Contr	Abst	T	P	C	tions												
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

## 3. Rapports annuels des différents Départements Régionaux et approbation

### 3.1. Rapport du trésorier général 2011 - 2012

JC. Croissant (Liège) : je voudrais obtenir plus d'explications quant à la répartition des montants de la licence collective.

Jean-Pierre Delchef (président) : j'entends votre question mais ce n'est pas la responsabilité du trésorier général.

JC. Croissant (Liège) : je suis bien d'accord mais je ne vois pas à quel autre moment je pourrais intervenir.

Jean-Pierre Delchef (président) : en mars 2013. Un débat est prévu lors de l'assemblée générale de mars 2013

JC. Croissant (Liège) : d'accord, le rendez-vous est pris.

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster
Pour	Contr	Abst	T	P	C	tions												
8	0	1	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	29	0	1

Le rapport est approuvé à la majorité.

### 3.2. Rapport annuel du département Championnat 2011 - 2012

Pas d'intervention.

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster
Pour	Contr	Abst	T	P	C	tions												
9	0	0	8	0	0	4	2	0	2	0	2	1	2	0	<sup>30</sup>	24	4	2

Le rapport est approuvé à la majorité.

### 3.3. Rapport annuel du département Coupes 2011 - 2012

Pas d'intervention.

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster
Pour	Contr	Abst	T	P	C	tions												
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

### 3.4. Rapport annuel du département Arbitrage 2011 - 2012

Pas d'intervention.

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster tions
Pour	Contr	Abst	T	P	C													
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

### 3.5. Rapport annuel du département Détection & Sélection des jeunes 2011 - 2012

Pas d'intervention.

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster tions
Pour	Contr	Abst	T	P	C													
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

### 3.6. Rapport annuel du département Formation des entraîneurs 2011 - 2012

Pas d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster tions
Pour	Contr	Abst	T	P	C													
9	0	0	8	0	0	6	0	0	1	0	3	3	0	0	<sup>30</sup>	27	0	3

Le rapport est approuvé à la majorité.

**Jean-Pierre Delchef (président)** : peut-on avoir une justification concernant les abstentions ?

**G. Trausch (Namur)** : il est clair que le travail se fait en collaboration avec la direction technique mais nous trouvons que le département entraîneurs perd de sa qualité dans son organisation et trouvons dommage que Mme Doyen ne soit pas là pour répondre

### 3.7. Rapport annuel du département Médical 2011 - 2012

Pas d'intervention.

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster tions
Pour	Contr	Abst	T	P	C													
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

### 3.8. Rapport annuel du département Relations CP 2011 - 2012

Pas d'intervention.

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster tions
Pour	Contr	Abst	T	P	C													
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

### 3.9. Rapport annuel du département Corpo - Handi 2011 - 2012

Pas d'intervention.

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster tions
Pour	Contr	Abst	T	P	C													
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

**Jean-Pierre Delchef (président)** : nous aurons bientôt des contacts privilégiés avec la fédération 'handi' puisque la volonté du politique est d'avoir un volet 'moins valide' dans chaque fédération

### 3.10. Rapport annuel du département sport haut niveau 2011 - 2012

**JP. Vanhaelen (Liège)** : qu'en est-il de la proposition de José Nivarlet quant au rapprochement du département de la sélection jeune et du département haut niveau ?

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : cette proposition est actuellement à l'étude, nous n'allions pas changer la composition en cours de saison et il appartiendra au prochain conseil d'administration de se prononcer.

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster tions
Pour	Contr	Abst	T	P	C													
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

### 3.11. Rapport annuel du département promotion 2011 - 2012

**G. Trausch (Namur)** : je voudrais faire un petit constat : il est indiqué dans le rapport : « une sérieuse remise en question devra se faire au niveau du travail du département ». Je suis surpris, peut-on avoir un complément d'information à ce sujet. Autre constat : les moyens financiers accordés à ce département ne semblent pas suffisants...

**Jean-Pierre Delchef (président)** : Nous verrons dans le cadre du budget 2013 ce qu'on pourra faire. Des éléments de promotion sont repris ailleurs comme les rencontres internationales, l'accueil d'une exposition aux finales de coupes,... Il y a des projets et des idées. Il y aura de toute façon des évolutions en la matière.

**G. Trausch (Namur)** : est ce que le Summer Tour va survivre ?

**Jean-Pierre Delchef (président)** : le Summer Tour ne répond plus aux attentes et une des idées, c'est de pénétrer les écoles via le mini basket. S'il n'y a pas de retour à une organisation, ce n'est pas la peine de continuer et le 3 contre 3 est une des réponses. On n'a jamais pu quantifier le retour du Summer Tour et quand on voyait les moniteurs de plaines de jeu attendre pendant 4 heures qu'on s'occupe de leurs enfants, il fallait changer. L'idée de départ du Summer Tour était qu'à terme, après 5 ans, les communes prennent les frais d'organisation en charge. Et il n'y a jamais eu de retour de ce côté-là non plus.

**G. Trausch (Namur)** : c'est quand même un super moyen de promotion et il faut y réfléchir.

**Jean-Pierre Delchef (président)** : rappelez-vous, il y a quelques années, les compétitions extra scolaires permettaient une autre approche, elles apportaient de belles retombées aussi.

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster tions
Pour	Contr	Abst	T	P	C													
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

### 3.12. Rapport annuel du département égalités des chances 2011 - 2012

Pas d'intervention.

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster tions
Pour	Contr	Abst	T	P	C													
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

### 3.13. Rapport annuel du département communication 2011 - 2012

Pas d'intervention.

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster tions
Pour	Contr	Abst	T	P	C													
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

### 3.14. Rapport annuel du département juridique 2011 - 2012

Pas d'intervention.

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster tions
Pour	Contr	Abst	T	P	C													
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

### 3.15. Rapport annuel du département championnat FRBB 2011 - 2012

Pas d'intervention.

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster tions
Pour	Contr	Abst	T	P	C													
9	0	0	8	0	0	6	0	0	1	1	2	3	0	0	<sup>30</sup>	27	1	2

Le rapport est approuvé à la majorité.

### 3.16. Rapport annuel du département arbitrage FRBB 2011 - 2012

Pas d'intervention.

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster tions
Pour	Contr	Abst	T	P	C													
9	0	0	8	0	0	6	0	0	1	2	1	3	0	0	<sup>30</sup>	27	2	1

Le rapport est approuvé à la majorité.

**G. Trausch (Namur) :** Pas de motivation pour l'abstention. Les rapports FRBB sont un peu courts et ne reflètent pas vraiment les tensions existantes entre VBL et AWBB.

**Jean-Pierre Delchef (Président) :** vous devez comprendre que vous ne verrez pas dans un rapport publié sur internet les tensions existantes et on peut en discuter. Si vous voulez connaître des détails, pas de problème, notre mission reste transparente.

### 3.17. Rapport annuel du département coupe FRBB 2011 - 2012

Pas d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster tions
Pour	Contr	Abst	T	P	C													
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

**JM. Bellefroid (Liège) :** je voudrais savoir où on en est avec le projet 'sport à l'école', et ensuite, je voudrais soulever la problématique abordée à la commission législative : est-ce que ça sert à quelque chose de faire 1 ou 2 réunions par an ?

**Jean-Pierre Delchef (président) :** le projet 'sport à l'école' initié par l'AWBB et l'ADEPS se termine ce 23 juin à Bruxelles et l'intention est de poursuivre dans les autres provinces. Une réunion est prévue le 30 juin prochain pour évaluer la première journée et nous vous transmettrons les résultats. 8 écoles ont répondu présentes mais nous sommes en déficit de candidats pour l'après midi. La direction technique contactera lundi club par club pour attirer un maximum de candidats. L'engagement demandé à la direction technique, c'est que nous puissions compter 10 % de jeunes filles de moins 12 ans à l'AWBB.

Pour répondre à votre seconde question, à savoir le nombre de réunions par département, nous sommes en liaison téléphonique constamment, il appartient à chaque président d'adapter ses besoins. Je prends pour exemple le département championnat : le calendrier est fait, tout est en ordre, que voulez-vous qu'il fasse de plus ? Quand cela s'est avéré nécessaire, des réunions ont été programmées.

Le département médical ne va pas se réunir, il n'y a plus de travail. Le département Coupes gère la préparation, la gestion, et ensuite l'évaluation de cet important événement, ce qui fait 3 réunions.

Le département sélection jeunes : 1 ou 2 réunions sont prévues, sans oublier que son président voit tous les membres du département aux JRJ. Ca dépend au cas par cas

L'essence d'un département est de préparer la matière pour le conseil d'administration et le conseil d'administration s'est réuni 20 fois durant la saison.

**G. Trausch (Namur) :** au sujet du projet archivage, voilà plus d'un an qu'on en parle. Peut-on avoir des informations complémentaires ? Ca arrive quand et sous quelle forme ?

**Lucien Lopez (secrétaire général) :** une formation sera effectuée pour le conseil d'administration dans un premier temps. Les informations seront ensuite répercutées par le conseil d'administration aux parlementaires et aux comités provinciaux. Troisièmement, pour les clubs il faudra encore compter une saison pour que tout soit en ordre.

G. Trausch (Namur) : quel est le timing prévu ?

L Lopez (secrétaire général) : tout devrait être réglé pour saison 2013-2014, nous travaillerons dans un premier temps via un projet pilote avec certains clubs.

#### 4. Approbation des conventions et nominations faites par le Conseil d'Administration

##### 4.1. Confirmation de la nomination des membres des organes judiciaires

F. Appels (Hainaut) : cela pose t'il un problème de voter en bloc ?

A l'unanimité, l'assemblée se déclare d'accord pour voter en bloc

Pas d'intervention.

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster tions
Pour	Contr	Abst	T	P	C													
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

Accepté à l'unanimité

#### 5. Interpellation & motion de confiance

Néant

#### 6. Mise à jour des Statuts de l'A.S.B.L. et du R.O.I., par urgence

##### 6.1. PA 102

Jean-Pierre Delchef (président) : Nous votons d'abord sur l'urgence, puis sur le texte.

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			MAJ
Pour	Contr	Abst	T	P	C	DES												
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	2/3

Accepté à l'unanimité

Votes sur le texte (pas d'abstention possible) :

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			MAJ
Pour	Contr		T	P	C	DES												
9	0		8	0		6	0		4	0		3	0		<sup>30</sup>	30	0	2/3

Accepté à l'unanimité

Texte voté :

#### ARTICLE 102 : CONTROLE MEDICAL

Tout sportif (joueur de plus de 6 ans ou arbitre officiel) doit subir chaque année un examen médical selon les directives du Département compétent. Seul le formulaire disponible sur le site internet de l'AWBB est accepté.

Pour être valable en compétition, le certificat sera signé, en application du décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage, par le sportif et, le cas échéant, par un de ses représentants légaux, si le sportif est mineur d'âge.

L'examen doit avoir lieu entre le 1er avril précédant le début du championnat et la première rencontre officielle (Coupes ou Championnat) à laquelle l'intéressé participera.

Les sanctions concernant les documents manquants lors des rencontres sont précisées dans l'article PC16, point 6.

L'examen médical doit attester, qu'à la date de la signature, le médecin n'a constaté aucun signe clinique apparent contre-indiquant la pratique du basket-ball et, le certificat doit être rédigé sur le formulaire prescrit par l'AWBB et disponible sur son site internet.

Les documents incomplets ou non conformes sont considérés comme manquants.

Par son affiliation, le sportif et un de ses représentants légaux, si le sportif est mineur d'âge, reconnaît qu'il a parfaite connaissance du décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage et qu'il a pris connaissance et accepte le règlement antidopage de l'AWBB et le règlement de procédure de la C.I.D.D.

(Commission

Interfédérale Disciplinaire en matière de Dopage), instance disciplinaire de l'AWBB en matière de violation des règles antidopage

## 6.2. PC16

**Jean-Pierre Delchef (président)** : la commission législative vous a soumis un texte explicatif

Pas d'intervention.

Votes sur l'urgence :

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			MAJ
Pour	Contr		T	P	C	DES												
6	3		8	0		6	0		4	0		3	0		<sup>30</sup>	27	3	2/3

Acceptée à la majorité.

**O. De Roy (Bruxelles Brabant Wallon)** : on souhaiterait qu'il puisse y avoir un amendement au 2ème paragraphe, quand on parle de document officiel d'identité, on ne trouve pas normal qu'un document de perte ne soit pas repris dans les possibilités parce qu'il ne comporte pas de photo. Ce qui représente donc une impossibilité de jouer. Nous aimerions donc cette notion puisse être ajoutée

**F. Appels (Hainaut)** : nous acceptons déjà 3 documents officiels ce qui laisse pas mal de possibilités. L'esprit était de posséder un document officiel signé par un représentant d'une commune (permis, passeport ou carte d'identité) donc signé par un officier de l'état civil et non par un policier.

Il ya des dérapages, des personnes falsifient les documents et celui qui est le plus facile à falsifier c'est le document de perte. Le danger, c'est la falsification parce qu'alors il faut aller plus loin et permettre le document de perte de permis de conduire. Le document A4 que l'on reçoit avec la carte d'identité électronique n'est pas valable non plus, ce n'est qu'une copie

**O. De Roy (Bruxelles Brabant Wallon)** : je voudrais ajouter c'est que la seule chose avec certitude que les gens ont en majorité, c'est la carte d'identité

**F. Appels (Hainaut)** : on ouvre déjà des opportunités par rapport au texte de départ. Votre amendement c'est un danger qui nous mène à accepter des documents qui ne sont pas des documents d'identité

**M. Fohal (Hainaut)** : je voudrais ajouter pour avoir relu le texte de loi, que le document de perte de carte d'identité n'est pas un document d'identité. Faut-il laisser la porte ouverte aux abus ?

**Jean-Pierre Delchef (président)** : je vous propose de voter sur l'amendement de Bruxelles Brabant Wallon :

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			MAJ
Pour	Contr		T	P	C	DES												
4	5		0	8		6	0		0	4		0	3		<sup>30</sup>	10	20	2/3

Amendement rejeté.

**JP. Vanhaelen (Liège)** : cela veut donc dire qu'un gamin qui perd sa carte d'identité, nous l'empêchons de jouer pendant un certain temps ?

**F. Appels (Hainaut)** : il serait intéressant de souligner que si l'article ne passe pas, cela veut dire que seule la licence avec photo permet de jouer

**JP. Vanhaelen (Liège)** : le conseil d'administration a le pouvoir d'émettre une proposition en début de saison si nécessaire

**O. De Roy (Bruxelles Brabant Wallon)** : il y a aussi une question de timing. Quand les clubs vont recevoir leurs licences, on va se rendre compte du nombre de licences qui n'auront pas de photo. Quand peut-on recevoir une licence si on rentre une photo au mois d'août ?

**L. Lopez (secrétaire général)** : ce n'est pas prévu. Le délai pour rentrer des photos est fixé au 22 juin. On peut demander la liste des photos reçues au secrétariat général.

**F. Appels (Hainaut)** : cela fait deux ans qu'on demande les photos. Après autant de tapage, je ne comprends pas qu'on puisse encore en discuter, après plusieurs rappels et ultimatum.

**P. Aigret (Namur)** : quand je vois les fraudes commises, il faut également permettre aux gens qui contrôlent les feuilles de match de faire leur boulot correctement

**Y. Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon)** : j'ai demandé ces listes à l'AWBB et on m'a dit que les photos extranet n'étaient pas répertoriées

**JP. Vanhaelen (Liège)** : on n'a pas répondu à la question posée par de Mr De Roy : si on reçoit la licence d'un affilié sans photo, quel est le délai pour recevoir sa licence avec photo ?

**L. Lopez (Secrétaire général)** : ce n'est pas prévu, la licence sera imprimée avec la photo pour la saison prochaine

**O. De Roy (Bruxelles Brabant Wallon)** : si on mute des joueurs qui n'ont pas de photo, que fait-on ?

**F. Appels (Hainaut)** : je rappelle que les possibilités sont plus nombreuses, par rapport à précédemment, s'il faut en ajouter, faisons- le l'année prochaine. On fait déjà un pas en avant. On permet à plus de gens de jouer que durant la saison 2011-2012.

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			MAJ
Pour	Contr		T	P	C	DES												
6	3		8	0		2	4		4	0		3	0		<sup>30</sup>	23	7	2/3

Accepté à la majorité

**G. Trausch (Namur)** : souvenons-nous, l'année passée, une liste des photos reçues a été publiée sur le site. Ne peut-on pas actualiser la liste cette année ?

**L. Lopez (secrétaire général)** : l'année passée, l'encodage a pu être fait, nous n'avons pas eu le temps cette année- ci.

**JP. Vanhaelen (Liège)** : le fichier extranet mentionne- t'il la photo ?

**L. Lopez (secrétaire général)** : la possibilité est prévue par Infomat mais n'est pas encore fonctionnelle

## **ARTICLE 16 : FORMALITES ADMINISTRATIVES AVANT LA RENCONTRE**

Par licence, on entend le document officiel avec date de la saison en cours et délivré par le Secrétariat Général de l'AWBB

soit à ce jour :

- carte originale avec ou sans photo ou leur copie délivrée et certifiée par le SG de l'AWBB ;
- accusé de réception de l'affiliation électronique
- volet "mutation" estampillé AWBB (voir désaffiliation administrative)

Par document officiel d'identité, on entend soit :

- le passeport
- la carte d'identité ou kid ID (carte identité électronique des moins de 12 ans)
- le permis de conduire

1. Avant la rencontre, l'arbitre contrôle :

a) la licence de toutes les personnes inscrites à la feuille de marque (marqueur, chronométreur, opérateur des 24 secondes, délégués aux arbitres, coaches, assistant coaches, joueurs) ainsi que la licence des autres personnes qui prennent place dans la zone du banc d'équipe (voir point 7).

(1) la licence des coaches et assistants coaches peut être remplacée par une licence technique pour coacher (PC. ????)

(2) à l'exception du cas prévu dans les articles PC.78 et PC.82, les joueurs doivent être affectés au club pour lequel ils Jouent

(3) les délégués aux arbitres doivent être affectés au club qu'ils représentent.

(4) toutes les autres personnes ne doivent pas nécessairement être affectées aux clubs qui disputent la rencontre.

En cas d'infraction, les sanctions éventuelles seront à charge du club auquel l'intéressé a prêté ses services.

b) un document officiel d'identité des joueurs, coaches, assistant coaches, marqueur, chronométreur, opérateur des 24 secondes, du délégué aux arbitres, et des autres personnes qui prennent place dans la zone du banc d'équipes (voir point 7), quel que soit l'âge de la personne et UNIQUEMENT si impossibilité de présenter la licence ou licence pour coacher (voir point 1a ci-dessus) AVEC photo type d'identité.

c) le certificat médical des joueurs, qui doit être rédigé sur le formulaire officiel, disponible sur le site Internet de l'AWBB, seul valable pour toutes les compétitions (voir PA.102).

d) le cas échéant, la liste des joueurs inscrits (PC 53) et ceci, uniquement, lors des rencontres de coupes ou des championnats donnant lieu à montée et/ou descente.

2. Toutes les personnes inscrites sur la feuille de marque qui ne peuvent pas présenter une licence (ou une licence de coach) AVEC photo type d'identité (voir point 1a ci-dessus), DOIVENT présenter un document officiel d'identité, faute de quoi, le membre ne sera pas qualifié pour participer à une rencontre.

Si après contrôle du Département ou Comité compétent, il apparaît que la personne n'a pas de licence, le forfait et l'amende prévue au TTA seront appliqués pour cette rencontre.

3. En l'absence de licence pour coacher, l'arbitre mentionnera "LT" « LC » à côté du nom de l'intéressé. Si après contrôle par le Département ou Comité compétent, il apparaît que la personne n'a pas de licence technique de coach, l'amende prévue au TTA (PC.35 ????) sera appliquée pour cette rencontre.

4. En l'absence de certificat médical, ou si le certificat n'est pas signé par le membre et, le cas échéant, par un de ses représentants légaux si le membre est mineur d'âge ou, si le certificat n'est pas conforme ou complet, l'arbitre mentionnera un "A" à côté du nom de l'intéressé.

Si le certificat médical n'existe pas, un forfait sera prononcé et une amende sera appliquée comme prévu au TTA Si ce certificat a été oublié, seulement l'amende sera appliquée.

Le certificat médical est considéré comme inexistant tant qu'il n'a pas été présenté à une rencontre officielle.

Est considérée comme rencontre officielle, une rencontre de coupe (régionale ou provinciale) ou une rencontre donnant lieu à montée ou descente.

Pour les rencontres des jeunes, on considère les rencontres de la compétition régulière et de coupes.

Si les certificats médicaux de tous les joueurs font défaut, l'arbitre notera un "A" à côté du nom de chaque joueur. Seul le coach notera ses nom, prénom, date de naissance et adresse au verso de la feuille de marque et y apposera sa signature.

5. En l'absence de la liste des joueurs inscrits (PC 53), l'arbitre mentionnera un "R" à côté du nom de l'équipe et mentionnera au verso de la feuille de match que la liste des joueurs inscrits est manquante ; le coach apposera sa signature et mentionnera ses nom, prénom, date de naissance et adresse.

Si un joueur ne figure pas sur la liste des joueurs inscrits, l'arbitre mentionnera un "R" à côté de son nom et l'intéressé mentionnera ses nom, prénom, date de naissance et adresse au verso de la feuille de marque et apposera sa signature.

Si après contrôle du Département ou Comité compétent, il apparaît qu'il n'y a pas de liste de joueurs inscrits ou que le joueur n'y est pas inscrit, le forfait et l'amende prévue au TTA (PC.73) seront appliqués pour cette rencontre.

Si après contrôle du Département ou Comité compétent il apparaît que la liste des joueurs inscrits existe effectivement, mais n'a pas été présentée, seule l'amende prévue au TTA est appliquée.

Si après contrôle il apparaît que le joueur figure quand même sur la liste mais que celle-ci n'a pas été présentée, seule l'amende prévue au TTA sera appliquée.

6. Pour les certificats médicaux et la liste des joueurs inscrits (PC53), les photocopies sont autorisées.

7. Toutes les personnes ayant des responsabilités particulières, dont le nombre est défini dans "Le Règlement officiel de Basketball Article 3 F" et qui peuvent se trouver dans la zone du banc d'équipe d'un club doivent être en possession d'une licence délivrée pour ce club, à l'exception du médecin et du kiné ; qui eux doivent être en possession d'une licence conforme au point 1.a ci-dessus.

Si une de ces personnes ne peut présenter une licence AVEC photo, elle doit présenter un des documents officiels d'identité avec photo (voir point 1b ci-dessus), sans quoi, l'arbitre refusera à celle-ci de prendre place dans la zone du banc de l'équipe.

8. Au terrain, l'arbitre vérifie le matériel de la table de marque, les divers chronos (match, 24 secondes et temps morts), les signaux sonores et visuels, la présence de la boîte de secours.

### 6.3. Norme de sanctions

Pas d'intervention

Votes sur l'urgence :

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster
Pour	Contr	Abst	T	P	C	tions												
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

Accepté à l'unanimité.

**Jean-Pierre Delchef (président)** : les sanctions prévues pour les nouveaux faits seront doublées si les faits tombent sous les rubriques 1a et 1b, 2a et 2b

Pas d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			MAJ
Pour	Contr		T	P	C	DES												
8	1		8	0		6	0		4	0		3	0		<sup>30</sup>	29	1	2/3

Accepté à la majorité

### Texte voté

- « les sanctions prévues pour les nouveaux faits seront doublées uniquement si les premier(s) et second(s) faits tombent sous la qualification visée par les rubriques 1A et 1B ou 2A et 2B. »

## 7. Approbation du tableau PA 32

Pas d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster
Pour	Contr	Abst	T	P	C	tions												
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

Accepté à l'unanimité.

Composition des assemblées générales pour la saison 2012-2013

Liège	266	471	<b>737</b>	9,25879397	9		<b>9</b>
Hainaut	172	425	<b>597</b>	7,5000	7	1	<b>8</b>
Bruxelles - BW	164	312	<b>476</b>	5,9798995	5	1	<b>6</b>
Namur	115	236	<b>351</b>	4,40954774	4		<b>4</b>
Luxembourg	64	163	<b>227</b>	2,85175879	2	1	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>781</b>	<b>1607</b>	<b>2388</b>		<b>27</b>	<b>3</b>	<b>30</b>

## 8. Approbation de l'application de l'article PF 18

**M. Collard (trésorier général)** : sur le PF18, les montants collectés pour 2011-2012 égalent 824.850,000 euros et comme il y a une équipe de D2 AWBB en moins, j'ai tablé sur une collecte de 860.000 euros. Je ne sais pas présumer du nombre d'équipes de jeunes qui termineront la saison 2012-2013 donc je suis parti sur les mêmes chiffres. Je pense que des équipes juniors et cadets passent en seniors, étant donné qu'il y a un peu moins d'équipes de jeunes. 1607 équipes de jeunes ont terminé la saison 2011-2012, cela fait une différence de 4 équipes par rapport à saison 2010-2011. Je suis donc parti sur les mêmes bases pour faire le calcul pour la saison suivante.

**JM. Bellefroid (Liège)** : peut on avoir ces documents ?

**Jean-Pierre Delchef (président)** : oui il était trop tard pour les envoyer mais vous les aurez

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster tions
Pour	Contr	Abst	T	P	C													
7	2	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	28	2	0

Accepté à la majorité.

Subsides pour les équipes de jeunes

	TOTAL
SUBSIDE DE BASE	317,10 €
SUBSIDE VARIABLE minimales, pupilles	317,10 €      158,55 € <b>475,65 €</b>
SUBSIDE VARIABLE cadets, juniors	317,10 €      264,25 € <b>581,35 €</b>

## 9. Admission, démission, fusion, radiation de clubs et de membres

### 9.1. Admission de clubs

- 2678 JS DOTTIGNIES Hainaut
- 2679 BC BRESSOUX Liège
- 2680 BCPC BRACQUEGNIES Hainaut

Pas d'intervention.

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster tions
Pour	Contr	Abst	T	P	C													
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

Les clubs sont admis à la majorité

### 9.2. Démission de clubs

- 2634 BASKETBALL SOMBREFFE Namur
- 0963 BC SAMBRIEN Namur
- 2673 ATOMIA BBW

Pas d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abstentions
Pour	Contr	Abst	T	P	C													
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

Les démissions de clubs sont acceptées à l'unanimité

### 9.3. Fusion de club

UNITED BASKET WOLUWE (2576) – ROYAL IXELLES BASKET FEMININ (1255) – UNITED WOLUWE GIRLS (1255) constituent un nouveau club : UNITED BASKET WOLUWE (2576)

Pas d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abstentions
Pour	Contr	Abst	T	P	C													
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

La fusion est acceptée à l'unanimité

## 10. Elections

### 10.1. Election des membres au conseil d'administration de l'AWBB

Jean-Pierre Delchef demande à Mme Claire Porphyre de bien vouloir se présenter avant de passer aux élections.

**Claire Porphyre** : « vous me connaissez, il y a vingt ans que je suis entrée dans la famille du basket. Cela fait 10 ans que j'ai été cooptée par Henri Lamy, j'ai travaillé d'emblée avec Gérard Trausch sur les statuts et ne l'ai plus quitté depuis.

*10 ans après mon entrée chez les parlementaires, c'est avec humilité que je pose ma candidature au conseil d'administration.*

*Je hais l'injustice et le manque de courage et je suis prête à m'engager et à mettre toute mon énergie dans cette nouvelle fonction. Je vous remercie déjà de votre confiance, quel que soit votre choix. »*

**Jean-Pierre Delchef (président)** : vous devez également vous prononcer sur l'élection des membres sortants et rééligibles.:

La présidence du bureau de dépouillement a été attribuée à Jacques Ringlet et comme le veulent les statuts, nous avons besoin d'un membre de chaque délégation pour assister au dépouillement. Les volontaires sont :

- Liège : André Debatty
- Luxembourg : André Samu
- Bruxelles Brabant Wallon : Michel Loozen
- Namur : Christian Servais
- Hainaut : Jean-Marc Tagliafero

**JP. Vanhahlen (Liège)** : est il normal de continuer l'assemblée pendant le dépouillement ? Alors qu'il n'y a que 25 parlementaires présents ?

**Jean-Pierre Delchef (président)** : c'est comme vous voulez

**F. Appels (Hainaut) :** le Hainaut ne voit pas d'objection à poursuivre

**Jean-Pierre Delchef (président) :** je vous propose de faire le tour des provinces.

Toutes les provinces sont d'accord de continuer

## 11. Nouvelles de la FRBB

### 11.1. Présentation de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 21 juin 2012

Jean-Pierre Delchef présente et commente l'ordre du jour de l'assemblée générale.

1. Bilan 2011
2. Procédure judiciaire pendant les play off
3. Compétitions nationales
4. Qualification des joueurs et joueuses

Concernant la proposition judiciaire pendant les play offs, initiée par la VBL, il s'agit d'une simple clarification du rôle des observateurs.

### 11.2. Désignation des membres effectifs représentant l'AWBB à l'assemblée générale de la FRBB pour la saison 2012–2012

BBW – DUJARDIN Claude
HAI - LORENT Guy
LGE - BELLEFROID Jean-Marie
LUX - GROOS Paul
NAM - TRAUSCH Gérard

Votes en bloc :

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster tions
Pour	Contr	Abst	T	P	C													
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

Les membres sont admis à l'unanimité

### 11.3. Présentation des modalités des championnats nationaux 2012 – 2013

**Jean-Pierre Delchef (président) :** concernant la D1 dames, une réunion est prévue le 25/06. Il a été acquis lors de la réunion de février 2012 que la formule de championnat resterait identique ainsi que les play-offs.

En Division 2 messieurs : la FRBB a du acter l'absence de licence pour le club de Gand. Le club D1 qui n'obtient pas la licence descend en D2, ce qui veut dire qu'il y aura 15 équipes en D2. Le problème de calendrier a été résolu : les play-offs ne se joueront plus à 8 mais à 4 et il y aura trois descendants. 15 – 3 + 2 montants de N 3 =14 équipes pour la saison suivante.

En D3 messieurs, les séries sont complètes : 2 séries de 14 et pas de play-offs proposés, 5 descendants de D3

**G. Trausch (Namur) :** quelle est la position de l'AWBB au niveau du nombre de joueuses extra communautaires en D1 dames ?

**JM. Bellefroid (Liège)** : comment pouvez-vous être affirmatif au niveau du championnat en D1 Dames alors qu'il y a encore une réunion le 25 juin ?

**Jean-Pierre Delchef (président)** :

En ce qui concerne la problématique des joueuses étrangères, le litige avec la VBL est le suivant : depuis 5 ans, la VBL et l'AWBB s'étaient accordées sur le fait de laisser jouer toutes les joueuses de nationalité étrangère, la seule condition étant d'avoir obtenu le droit ou l'autorisation de séjourner sur le territoire belge.

En cours de saison, la VBL s'est retranchée derrière les textes. J'ai des documents qui prouvent la volonté des instances de laisser jouer tout joueur étranger. J'ai demandé une évocation pour Dexia Namur, qui n'est pas en tort pour moi parce que pour Dexia, la joueuse a été alignée selon ce qui avait été expliqué.

Nous avons perdu au tribunal en référé pour 2011-2012. Il fallait trouver une solution pour 2012-2013 et il n'y a aucune volonté de la VBL de trouver une solution. On veut permettre la pratique du basket essentiellement aux belges. Nous faisons partie de l'Europe. Les textes sont là. Laisser l'ouverture aux niveaux régionaux et provinciaux mais fermer les frontières au niveau national. L'AWBB gardera une position ferme.

Une proposition peut elle être faite à la réunion du 25/06 ? Mais vous savez comme moi que l'on ne compose pas une équipe de D1 le 30/06, j'ai donc conseillé aux clubs AWBB de se conformer aux textes FRBB d'aujourd'hui.

Comment peut-on en 2012 faire une distinction de nationalité ? C'est dommage mais si vous ne voulez pas de problème, vous devez appliquer les textes désuets de la FRBB

En ce qui concerne la compétition, je le rappelle, la décision de maintenir la formule actuelle a été actée lors de la réunion du 14 février. Le conseil d'administration demandera mandat à l'assemblée générale pour finaliser les modalités de la compétition après la réunion du 25 juin 2012.

La même démarche aura lieu pour l'organisation de la Coupe de Belgique Dames qui se joue soit en AWBB ou en VBL. En 2012, la finale de la Coupe devrait se jouer en AWBB mais la VBL souhaiterait conclure un contrat de longue durée.

La volonté de la BLB est de revoir la catégorie d'âge pour l'arbitrage à 3. Concernant les joueurs espoirs, c'est le statu quo.

**M. Régnier (Namur)** : par rapport à la classification des arbitres, peut-on avoir des éclaircissements ?

**Jean-Pierre Delchef (président)** : ce point est mis à l'ordre du jour, j'y reviendrai tout à l'heure

Pour répondre à Monsieur Regnier, ce point est en cours de discussion avec la VBL. Dans la convention AWBB-VBL, il y a 6 descendants. Si on ajoute les 6 aux 5 qui nous disent arrêter, ça fait 11. Avec nos obligations de combler les départs. La VBL tient également son assemblée générale aujourd'hui et nous verrons si nous pouvons trouver un point de rencontre.

On a créé une structure appelée à l'arbitrage avec classification arbitres mais la VBL a quitté la discussion depuis février.

La proposition de classement est toujours en discussion. Dans le pire des cas, il faudra trouver une réponse définitive pour le 21/06/12 mais nous sommes tributaires de ces facteurs externes.

**Jacques Ringlet (vice président)** entre en séance pour les résultats des votes :

Il n'y a eu aucun bulletin blanc ou nul.

Résultats des élections :

	Pour	Contre
DELCHÉF Jean-Pierre	27	3
FLAMENT Patrick	23	7
KAISON Alain	23	7
NIVARLET José	26	4
PORPHYRE Claire	25	5
SCHERPEREEL Bernard	30	0

Tous les candidats sont élus :

MM Scherpereel, Delchef, Nivarlet pour 5 ans  
Madame Porphyre, MM Flament et Kaison pour 3 ans

**F. Appels (Hainaut) :** qu'en est-il de la présidence du conseil d'administration ?

**Jean-Pierre Delchef (président) :** il est prévu que l'assemblée générale élise un président donc nous devons attendre les résultats étant donné que tout membre du conseil d'administration peut présenter sa candidature à la présidence

A la demande de Mr Delchef, chaque membre du conseil d'administration se porte candidat ou non à la présidence. Personne ne se porte candidat.

**Jean-Pierre Delchef (président) :** Je suis donc seul à vous soumettre ma candidature.

Les bulletins de vote sont distribués et le bureau de dépouillement sort à nouveau de séance.

## 12. Calendrier des principaux événements de la saison 2012 – 2013

**Jean-Pierre Delchef (président) :** premièrement, le championnat d'Europe Dames se joue actuellement à Bruxelles. Vous recevrez lundi une invitation pour le match du 23/06 ainsi que pour la réception. Il s'agit de promotion et nous devons prouver que le basket féminin existe en Belgique et à l'AWBB.

Au mois d'août se déroulera le championnat d'Europe messieurs. Les 4 matches auront lieu à Anvers. Le 21/08 contre la Suisse, le 27/08 contre l'Albanie, le 30/08 contre la Finlande et le 08/09 contre la Pologne.

Nous négocions un nombre de places pour pouvoir les rétrocéder aux provinces.

Le 29 septembre, ce sera la journée du sport en Communauté Française. La volonté du ministre est de faire du sport, surtout les non affiliés. On reprendra contact avec les comités provinciaux pour finaliser cela dans les meilleurs délais. Il devrait y avoir une organisation dans chaque commune.

Les 16 et 17 mars 2013 auront lieu les finales de coupes AWBB.

**Jacques Ringlet (vice président)** entre en séance et annonce les résultats du vote pour le président du conseil d'administration : sur 30 bulletins, 1 nul, 25 pour et 4 contre.

Monsieur Jean-Pierre Delchef est élu président de l'AWBB pour 5 ans.

**Jean-Pierre Delchef (président) :** concernant le championnat 2012-2013, il y a un point supplémentaire, le problème des play-offs. Ce problème est à résoudre au niveau de la procédure judiciaire. Est-il logique que les clubs commencent le championnat sans connaître la formule ? Nous avons décidé de vous soumettre les règlements des play-offs comme addendum, publié dans la news du 8 juin dernier. Même formule, pas de changement, nous vous demandons de voter sur le principe des play-offs et nous reviendrons en novembre avec des propositions.

Peut-on voter sur l'ensemble ? L'assemblée se déclare d'accord avec cette proposition.

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster tions
Pour	Contr	Abst	T	P	C													
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

Accepté à l'unanimité

### 13. Divers

**Jean-Pierre Delchef (président)** : Bien que nous n'ayons reçu aucun point pour mettre à l'ordre du jour, y a t-il des divers ?

**JC. Croissant (Liège)** : concernant les tracés de terrains, j'ai pris connaissance d'un échange de mail entre Guido Blesgen et Lucien Lopez.

Ma question est la suivante : peut-on jouer sur les terrains en provinciale et régionale, sans que le tracé de la zone restrictive ne soit adapté ? Et est ce que les comités provinciaux chargés de l'homologation sont avertis ?

**Lucien Lopez (secrétaire général)** : la réponse est 2 fois affirmative, les comités provinciaux ont été avertis sur base du document

**JC. Croissant (Liège)** : le 11/05/12, après l'assemblée provinciale de Liège, une altercation a eu lieu entre un président de club et un membre du conseil judiciaire provincial. Qu'en est-il des suites données à cette affaire, puisque le membre du conseil judiciaire a été suspendu sans même avoir été entendu

**Jean-Pierre Delchef (président)** : moult membres fédéraux ont été témoins des faits, vu que le conseil judiciaire de Liège devait des réunir le 13 mai, nous avons pris la responsabilité de suspendre cette personne à titre conservatoire, ce qui est permis par les statuts.

Nous avons entendu cette personne au conseil d'administration le 7 juin, avec son conseil. J'ai répondu à votre mail hier. Ce monsieur est arrivé avec un témoignage écrit sur base duquel nous avons décidé de ne pas prendre de décision mais avons demandé d'autres témoignages pour prendre décision en connaissance de cause (témoins directs). Votre crainte concerne les dossiers pendants.

En ce qui concerne le retard dans la gestion des dossiers, il faut relever le fait que toute sanction statuée le 13 mai et après ne sera effective qu'au 01/08/2012.

**JC. Croissant (Liège)** : il n'y a donc pas de délai fixé ?

**Jean-Pierre Delchef (président)** : non, mais ce sera avant le 30 juin.

**JP. Vanhaelen (Liège)** : si j'ai bien tout lu, je n'ai pas vu apparaître que cette personne avait été suspendue dans un quelconque PV du conseil d'administration. Il y a quand même un problème au conseil judiciaire de Liège, parce que le PV du 14 mai 2012 n'est paru que hier et qu'ils ne se réunissent plus depuis les faits. Il y a quand même un malaise et le problème doit être solutionné. Il serait temps de prendre ce problème à bras le corps

**Jean-Pierre Delchef (président)** : j'ai aussi dit que j'allais en parler avec Mr Vandeput. Mais je ne comprends pas que le conseil ne se réunisse pas s'il est en nombre suffisant.

**JC. Croissant (Liège)** : ce point n'apparaît nulle part dans les deux derniers PV du conseil d'administration.

**Jean-Pierre Delchef (président)** : nous en avons parlé dans le PV du 19/05

**M Thiry (Luxembourg)** : qu'en est-il du document pour aider les clubs à finaliser leur rapport concernant le plan basket ?

**Jean-Pierre Delchef (président)** : on attendait un document type rédigé par le cabinet donc l'initiative appartient au cabinet. Je reposerai la question lundi.

**G. Trausch (Namur)** : ce qui n'empêchera pas le versement de la 2ème tranche ?

**Jean-Pierre Delchef (président)** : pas de document, pas de versement. Il y a 90 clubs de basket qui n'ont pas rentré de dossier. Donc 2 clubs sur 3 recevront des subsides.

**Y. Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon)** : les clubs qui ont déjà rentré leur dossier devront ils recommencer ?

**Jean-Pierre Delchef (président)** : étant donné que le premier contrôle se fera à l'AWBB, nous serons attentifs et éviterons la répétition de la production des documents.

**JC. Croissant (Liège)** : je lis dans le rapport du conseil d'administration publié le 8 juin que la mixité en pupilles dans la province de Bruxelles Brabant Wallon a été autorisée pour 2011-2012, je suppose qu'il s'agit de 2012-2013 ? Par ailleurs, ne croyez vous pas qu'une dérogation accordée à une province entière n'ouvre pas une porte dangereuse, de créer un précédent ?

**Jean-Pierre Delchef (président)** : une dérogation ne contourne pas un règlement, c'est trouver une solution à quelque chose qui ne se trouve pas dans les textes. Il y a 3 ans, le conseil d'administration avait fait une proposition et cela aurait pu régler le problème. Pourquoi cette dérogation ? Les clubs de Bruxelles Brabant Wallon y étaient plus que favorables et pourquoi ne pas l'accorder à tous puisque la demande est manifeste. 90 % des clubs Bruxelles Brabant Wallon ont marqué leur accord lors de leur assemblée provinciale.

Je me souviens d'une demande d'une certaine province pour des ballons spéciaux, nous avons trouvé une solution également. C'est la même démarche

**P. Vancabeke (Bruxelles Brabant Wallon)** : je voudrais préciser que contrairement à ce que l'on croit Bruxelles Brabant Wallon n'aura pas plus d'équipes. Cela ne concerne que quelques joueuses.

**F. Appels (Hainaut)** : je voudrais, au nom de la province du Hainaut, remercier Mr Willy Deward pour tout ce qu'il a fait pour le basket.

**Mr Delchef** remercie également **Monsieur Deward** et précise qu'il a été mis à l'honneur lors de l'assemblée provinciale de Liège.

L'assemblée applaudit longuement **Mr Deward**.

**Jean-Pierre Delchef** souhaite également remercier un autre parlementaire, qui nous quitte aussi aujourd'hui :

**Monsieur Jean-Marie Vanopphem** pour ses 15 ans de fonctionnement chez les parlementaires.

**Mr Delchef** évoque ses souvenirs avec **Mr Vanopphem** et lui remet un trophée en remerciement des services rendus au basket-ball.

**Madame Dominique Sonveaux** quitte également le conseil d'administration, pour raisons professionnelles. Nous la regretterons, nous lui avons donné un nouveau département, appelé à se développer. Madame Dominique Sonveaux est également mise à l'honneur par la remise d'un trophée.

**Jean-Pierre Delchef** clôture l'assemblée en remerciant les parlementaires pour leur confiance et leurs votes en formulant ces propos :

*« Mesdames, messieurs,*

*Le verdict est tombé et la majorité d'entre vous a décidé de me reconduire dans les fonctions de président de l'AWBB. Président.,*

*Le goût de la langue française, l'envie de dire les choses autrement, me pousse à paraphraser un autre président*

*et d'utiliser la même anaphore, encore un instant  
mais rassurez-vous moins longtemps.*

*Mesdames, Messieurs,*

*Président de l'AWBB n'est pas un plan de carrière.*

*Président de l'AWBB, c'est une fonction qui enrichit son homme, non pas en euros mais en contacts, en rencontres, en affections.*

*Président de l'AWBB, c'est un pari, un pari que je souhaite partager, encore quelques années avec vous.*

*Alors à la question de savoir quel président de l'AWBB je serai, je vous répondrai ce ceci :*

*Moi président de l'AWBB, je continuerai à servir les clubs de l'AWBB sans aucune distinction de statut qu'il soit amateur ou professionnel, quel que soit leur niveau national, régional ou provincial, leur appartenance à l'une ou l'autre province ;*

*Moi président de l'AWBB, je défendrai toujours l'idée d'un dialogue avec les instances de la fédération, parlementaires, comités provinciaux, conseils judiciaires. Dialogue véritable, constructif, permanent,*

*Moi président de l'AWBB, je poursuivrai la mise en place de structures professionnelles stables, dynamiques, efficaces appelées à pérenniser la place du Basket-ball dans le paysage de la Communauté française et celle de l'AWBB dans le basket-ball belge ;*

*« Moi président de l'AWBB, je me battrais pour que tout citoyen du monde puisse pratiquer sa discipline sportive favorite quitte à précéder la modification d'une assise statutaire ;*

*« Moi président de l'AWBB, je maintiendrai un style d'intervention où la touche d'humour ne devra pas altérer la profondeur des messages transmis ;*

*« Moi président de l'AWBB, loin de nier les règles je m'en tiendrai d'abord aux normes, aux objectifs sociétaux que toute fédération sportive se doit de promouvoir ;*

*« Moi président de l'AWBB, je me lèverai encore le vendredi à 05h00 du matin pour vous envoyer la newsletter, moyen de communication oh combien efficace ;*

*« Moi président de l'AWBB, je continuerai à servir car l'éducation reçue, un juste retour de ce que le sport m'a donné, me pousseront toujours à mettre mon temps, mes connaissances au service de l'Autre.*

*Et pour servir l'AWBB, j'appliquerai cette maxime de management :*

*« A tout problème, il y a une solution  
et s'il n'y a pas de solution, c'est qu'il n'y a pas de problème ! »*

Après avoir été applaudi chaleureusement, le président clôt l'Assemblée générale à **12h30**



Jean-Pierre **Delchef**  
Président



Lucien **Lopez**  
Secrétaire général